



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



UN LIBRARY

Distr.  
GENERALE

A/C.4/35/5/Add.7  
6 octobre 1980

ORIGINAL : FRANCAIS

OCT 8 1980

Trente-cinquième session  
QUATRIEME COMMISSION  
Point 18 de l'ordre du jour

UN/DA COLLE

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE  
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

QUESTION DU SAHARA OCCIDENTAL

Demande d'audition

Télégramme daté du 2 octobre 1980, adressé au Président de la  
Quatrième Commission par M. Habbouha Habib, Président de  
l'Association des anciens membres de l'Armée de libération  
marocaine dans les provinces sahariennes 1/

Essmara

A l'occasion de l'examen du point relatif à la question dite du Sahara occidental par la Quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'autoriser à prendre la parole au nom de l'Association des anciens membres de l'Armée de libération marocaine dans les provinces sahariennes, dont je suis le Président, pour apporter des précisions de nature à éclairer les membres de l'honorable Commission.

Lors de mon intervention devant la Quatrième Commission, je serai assisté de MM. Chaggaf Sid Ahmed, Abdallah Khattat, Chrif Dlimi et Hamdati Maalainine.

Habbouha HABIB  
Président de l'Association des anciens  
membres de l'Armée de libération  
marocaine dans les provinces  
sahariennes

-----  
1/ Distribué conformément à une décision prise par la Quatrième Commission à sa 7ème séance, le 6 octobre 1980.